

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE D'ALBI

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025

FINANCES

57 / 25_276 - CONCESSIONS FUNÉRAIRES ET REDEVANCES - DURÉES ET TARIFS 2026

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre, à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de madame le Maire en date du 9 décembre 2025.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre

BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Achille TARRICONE, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Christophe MENDYGRAL

Membres excusés :

Anne GILLET VIES donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Patrick BLAY donne pouvoir à Marie-Louise AT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Maeva VASSET donne pouvoir à Fabienne MENARD
Danielle PATUREY donne pouvoir à Sandrine SOLIMAN

Membre(s) absent(s) :

Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Le quorum est atteint.

FINANCES

57 / 25_276 - CONCESSIONS FUNÉRAIRES ET REDEVANCES - DURÉES ET TARIFS 2026

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 26 novembre 2025

Service pilote : Direction accueil des publics

Autres services concernés :

Direction des finances

Elu(s) référent(s) : Anne GILLET-VIES

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Conformément à l'article L. 2223-15 du code général des collectivités territoriales, les concessions funéraires, qui ne constituent pas des ventes, sont accordées moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par le Conseil municipal. Ces concessions sont renouvelables à l'expiration de chaque période de validité, dans un délai maximum de deux ans à compter de leur échéance.

Durée de concession des colombariums

Dans les cimetières albigeois, les concessions sont actuellement proposées pour des durées de quinze, trente ou cinquante ans, auxquelles s'ajoute une durée spécifique de dix ans pour les concessions de columbarium individuelles au sol.

À compter de 2026, il est proposé d'étendre cette durée de dix ans aux colombariums en semi-élévation.

En effet, la pression croissante sur l'espace disponible dans les cimetières impose d'adapter la durée des concessions afin de garantir une rotation maîtrisée des emplacements et de préserver la capacité d'inhumation pour les générations futures. Cette adaptation vise également à répondre aux évolutions des modes de sépultures et aux modes de vie actuels où la mobilité géographique des familles appelle des durées adaptées.

En favorisant des concessions de plus courte durée, la ville d'Albi entend maintenir un contact régulier avec les concessionnaires, encourager les renouvellements pour préserver la dignité et la mémoire des défunts puisque, à défaut de renouvellement, les concessions expirées font l'objet d'une reprise administrative. Pour les colombariums, les urnes sont alors exhumées soit pour être transférées dans l'ossuaire communal, soit les cendres qu'elles contiennent sont dispersées dans le jardin du souvenir.

Tarification pour 2026

- **Les terrains**

Il est proposé de maintenir le tarif de 217 € au m², pour une largeur et pour une durée de quinze ans (éléments de base pour définir le tarif des terrains concédés). Des augmentations sont proposées pour les durées et largeurs supérieures selon le détail précisé ci-dessous.

- **Les colombariums**

Pour les concessions de type columbarium, il est donc proposé d'étendre la durée de dix ans au dispositif de columbarium en semi-élévation, de maintenir le tarif actuel pour cette durée et d'appliquer une majoration de 3% sur les durées de quinze et trente ans.

- **Les redevances et tarifs de remise en état et d'entretien des concessions**

Les tarifs des redevances (location du caveau provisoire et vacation de police), ainsi que les tarifs de remise en état, d'entretien de la concession, d'enlèvement d'un monument ou d'un élément de monument, sont maintenus à leur niveau actuel.

Il est proposé les tarifs suivants :

1 - Tarifs (achat et renouvellement) des concessions dans les cimetières de Caussels, des Planques, de la Madeleine et de Fonlabour

- terrains nus (pleine terre ou à bâtir) :

		Tarifs actuels	Tarifs 2026
une largeur de terrain	Concession 15 ans	625 €	625 €
	Concession 30 ans	1 247 €	1 313 €
	Concession 50 ans	2 085 €	2 188 €
deux largeurs de terrain	Concession 15 ans	1 037 €	1 089 €
	Concession 30 ans	2 074 €	2 287 €
	Concession 50 ans	3 125 €	3 811 €
trois largeurs de terrain	Concession 15 ans	1 478 €	1 552 €
	Concession 30 ans	3 191 €	3 259 €
	Concession 50 ans	4 449 €	5 432 €

- terrains équipés d'une fosse maçonnée (le renouvellement exclut le coût de la fosse maçonnée redevable uniquement à l'achat) :

		Tarifs actuels	Tarifs 2026
une largeur de terrain fosse cercueil (deux places) et urnes (jusqu'à six urnes)	Concession 15 ans	625 €	625 €
	Fosse maçonnée	1 605 €	1 605 €
	Total	2 230 €	2 230 €
	Concession 30 ans	1 247 €	1 313 €
	Fosse maçonnée	1 605 €	1 605 €
	Total	2 852 €	2 918 €
	Concession 50 ans	2 085 €	2 188 €
	Fosse maçonnée 2 places	1 605 €	1 605 €
	Total	3 690 €	3 793 €
	Concession 15 ans	1 037 €	1 089 €

deux largeurs de terrain uniquement fosse cercueil (quatre places)	Fosse maçonnée	1 927 €	1 927 €
	Total	2 964 €	3 016 €
	Concession 30 ans	2 074 €	2 287 €
	Fosse maçonnée	1 927 €	1 927 €
	Total	4 001 €	4 214 €
	Concession 50 ans	3 125 €	3 811 €
	Fosse maçonnée	1 927 €	1 927 €
	Total	5 052 €	5 738 €

- terrains équipés d'un columbarium

		Tarifs actuels	Tarifs 2026
Columbarium collectif en demi-élévation	Concession 10 ans	Néant	520 €
	Concession 15 ans	779 €	803 €
	Concession 30 ans	1 038 €	1 607 €
Columbarium collectif mur	Concession 15 ans	188 €	188 €
	Concession 30 ans	520 €	520 €
Columbarium individuel au sol	Concession 10 ans	520 €	520 €
	Concession 15 ans	779 €	803 €
	Concession 30 ans	1 038 €	1 607 €

2 - Redevance location du caveau provisoire et de la vacation de police

	Tarifs actuels	Tarifs 2026
Location caveau provisoire (tout mois commencé étant dû)	37€ / mois	37€ / mois
Vacation de police	20 €	20 €

3 – Tarifs de remise en état d'entretien de la concession et l'enlèvement d'un monument ou élément de monument

	Tarif actuels	Tarifs 2026
Remise en état en cas de défaillance du ou des concessionnaire(s) ou ayant(s) droit sur l'entretien de sa concession	50€ / heure	50€ / heure
Enlèvement d'un monument ou élément de monument sur une concession funéraire pour mise en sécurité et dépôt en centre de tri.	Forfait de 150€	Forfait de 150€

Il est demandé de bien vouloir approuver ces dispositions applicables à compter du 1er janvier 2026.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

Les tarifs des terrains concédés (nus ou équipés d'une fosse maçonnée, des columbariums), ainsi que les montants des redevances et vacations, ci-après détaillés ; et l'extension de la durée de dix ans sur les concessions des columbariums en semi élévation, applicables à compter du 1^{er} janvier 2026,

1 - Tarifs (achat et renouvellement) des concessions dans les cimetières de Caussels, des Planques, de la Madeleine et de Fonlabour

- terrains nus (pleine terre ou à bâtir) :

		Tarifs actuels	Tarifs 2026
une largeur de terrain	Concession 15 ans	625 €	625 €
	Concession 30 ans	1 247 €	1 313 €
	Concession 50 ans	2 085 €	2 188 €
deux largeurs de terrain	Concession 15 ans	1 037 €	1 089 €
	Concession 30 ans	2 074 €	2 287 €
	Concession 50 ans	3 125 €	3 811 €
trois largeurs de terrain	Concession 15 ans	1 478 €	1 552 €
	Concession 30 ans	3 191 €	3 259 €
	Concession 50 ans	4 449 €	5 432 €

- terrains équipés d'une fosse maçonnée (le renouvellement exclut le coût de la fosse maçonnée redevable uniquement à l'achat) :

		Tarifs actuels	Tarifs 2026
une largeur de terrain fosse cercueil (deux places) et urnes (jusqu'à six urnes)	Concession 15 ans	625 €	625 €
	Fosse maçonnée	1 605 €	1 605 €
	Total	2 230 €	2 230 €
	Concession 30 ans	1 247 €	1 313 €
	Fosse maçonnée	1 605 €	1 605 €
	Total	2 852 €	2 918 €
	Concession 50 ans	2 085 €	2 188 €
	Fosse maçonnée 2 places	1 605 €	1 605 €
	Total	3 690 €	3 793 €
	Concession 15 ans	1 037 €	1 089 €



deux largeurs de terrain uniquement fosse cercueil (quatre places)	Fosse maçonnée	1 927 €	1 927 €
	Total	2 964 €	3 016 €
	Concession 30 ans	2 074 €	2 287 €
	Fosse maçonnée	1 927 €	1 927 €
	Total	4 001 €	4 214 €
	Concession 50 ans	3 125 €	3 811 €
	Fosse maçonnée	1 927 €	1 927 €
	Total	5 052 €	5 738 €

- terrains équipés d'un columbarium

		Tarifs actuels	Tarifs 2026
Columbarium collectif en demi-élévation	Concession 10 ans	Néant	520 €
	Concession 15 ans	779 €	803 €
	Concession 30 ans	1 038 €	1 607 €
Columbarium collectif mur	Concession 15 ans	188 €	188 €
	Concession 30 ans	520 €	520 €
Columbarium individuel au sol	Concession 10 ans	520 €	520 €
	Concession 15 ans	779 €	803 €
	Concession 30 ans	1 038 €	1 607 €

2 - Redevance location du caveau provisoire et de la vacation de police

	Tarifs actuels	Tarifs 2026
Location caveau provisoire (tout mois commencé étant dû)	37€ / mois	37€ / mois
Vacation de Police	20 €	20 €

3 – Tarifs de remise en état d'entretien de la concession et l'enlèvement d'un monument ou élément de monument

	Tarif actuels	Tarifs 2026
Remise en état en cas de défaillance du ou des concessionnaire(s) ou ayant(s) droit sur l'entretien de sa concession	50€ / heure	50€ / heure
Enlèvement d'un monument ou élément de monument sur une concession funéraire pour mise en sécurité et dépôt en centre de tri.	Forfait de 150€	Forfait de 150€

Nombre de votants : 41

Abstentions : 5 (Nathalie Ferrand-Lefranc, Pascal Pragnère, Jean-Laurent Tonicello, Nicole Hibert, Christophe Mendygral du "Collectif citoyens, écologistes et gauche rassemblée")

Unanimité

Le maire,

La secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Marie-Pierre BOUCABEILLE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.